

Faut-il pouvoir limiter le vote à l'urne après une irrégularité telle qu'à Vernier?

Grand Conseil Les députés étudieront en commission la possibilité de suspendre le vote par correspondance en cas de nouveau scrutin consécutif à une fraude. Le sujet, sensible, demande une étude rigoureuse, selon la plupart des partis.

Rachad Armanios

Faut-il permettre au Conseil d'État de suspendre le vote par correspondance quand un nouveau scrutin est organisé après une fraude électorale ou des irrégularités? C'est la proposition faite par Le Centre, jeudi soir au Grand Conseil, en réaction à la fraude électorale à Vernier.

Ces événements ont marqué un «tournant préoccupant pour la démocratie genevoise» en portant atteinte à la confiance des citoyens dans la fiabilité des scrutins, selon la première signataire du projet de loi, Alia Chaker Mangeat. Elle ajoute que cette «grave crise politique à Vernier» a mis en évidence les vulnérabilités structurelles du système.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, il est rappelé que les conditions du vote par correspondance peuvent créer un terrain propice à des pratiques abusives: pressions sur les électeurs, captation de votes, collecte induite

de bulletins ou influence exercée dans un cadre privé.

Or, juge Alia Chaker Mangeat, les moyens légaux sont limités pour agir rapidement et éviter que les dérives se répètent lors du nouveau scrutin. D'ailleurs, à Vernier, de nouveaux soupçons d'irrégularités ont entaché le deuxième scrutin.

Le Centre entend proposer une réponse «mesurée et strictement encadrée» puisque la possibilité (pas l'obligation) de suspendre le vote par correspondance vaudrait uniquement pour le scrutin concerné et dans des circonstances exceptionnelles clairement définies. «Il ne s'agit pas d'une remise en cause générale du vote par correspondance», insiste la députée.

Appui de l'UDC

Le but de ce parti est de renforcer les droits politiques. En effet, le vote en présentiel offre des garanties accrues en matière d'identification des électeurs, de

secret du vote et de prévention des pressions indues.

Le Centre demande d'accepter immédiatement ce texte, sans l'étudier en commission. Il est appuyé par l'UDC. Son député Stéphane Florey rappelle que la justice doit statuer sur la validation de l'élection du Conseil municipal par le Conseil d'État. En cas de nouvelle annulation de l'élection, l'outil serait prêt pour sécuriser un potentiel troisième scrutin, justifie-t-il.

«La honte de la Suisse»

Mais le PLR Jean-Pierre Pasquier estime que le sujet mérite une étude rigoureuse du texte en commission des droits politiques. Sur le fond, il s'accorde sur la pertinence du projet de loi.

«Ce n'est pas qu'une fraude électorale qui a eu lieu, c'est une attaque directe contre la crédibilité de nos institutions.» Et le député de s'en prendre frontalement aux partis et listes à qui il reproche de ne pas être ancrés

«Seuls ceux pouvant se déplacer pourraient voter? Ça ne va pas.»

Thierry Apothéloz
Président du Conseil d'État

dans la culture politique suisse et qui «exploitent les failles du système».

«LJS et la liste LED sont au cœur des soupçons», lance-t-il, s'en prenant à «ces candidats qui se représentent malgré les enquêtes».

Le socialiste Thomas Wenger abonde, tout en refusant, lui, de «sacrifier» le vote par correspondance: «C'est une crise démocratique sans précédent, on est la honte de la Suisse. Est-ce dû au vote par correspondance? Non! Nous refusons de punir tous les électeurs à cause d'une poignée de candidats et d'une liste qu'il faut sanctionner.»

Des réponses factuelles

Le député revient sur le projet de loi: «La participation culmine à 30%. En restreignant le vote à l'urne, on tomberait à 10%, imaginez la représentativité des élus!»

Francisco Taboada, de LJS, se lève: «J'ai de la peine à accepter

certaines propos visant clairement les étrangers. Les propos ici valent pour la galerie. Mais la justice fait son travail et donnera des réponses factuelles.»

Il ajoute que «LJS a fait le travail», faisant allusion à l'exigence donnée à ses membres de choisir entre LED et LJS. Et de lancer que, dans la liste LED, «il n'y a pas que des LJS. On est tous éclairboussés.»

Difficile mise en œuvre

Le président du Conseil d'État, Thierry Apothéloz, demande un envoi en commission, au nom de l'importance et de la sensibilité du sujet.

Se disant ouvert au dialogue, il prévient qu'une mise en œuvre ne serait pas si simple. Il ajoute ainsi: «Seuls ceux pouvant se déplacer pourraient voter? Ça ne va pas.»

Avec les voix de tous les groupes sauf celles de l'UDC et du Centre, le texte est ensuite envoyé en commission.